



## Majeur sous emprise psychologique

-----  
Par FCC69

Bonjour

Je ne peux énumérer la globalité de ce que je constate, besoin d'aide sur les démarches à effectuer, comme mon fils à 19 ans, il est majeur et pas de recours.

Il a connu son amie au lycée en 2021, elle est âgée de 19 ans à ce jour.

En tant que parents, nous n'avons rien vu venir, le comportement de notre fils a changé ces 4 derniers mois, devenu insolent, irrespectueux envers sa famille, méconnaissable. un fantôme, un zombie.

Nous avons laissé notre fils dormir le weekend chez son amie (vivant chez ses parents), puis cela s'est accéléré du vendredi au mardi, puis 6 jours.

Il était convenu des règles en entre les beaux parents et nous, rien n'a été respecté... le piège.

notre fils a quitté le domicile suite dispute père/fils (devenu insolent), le beau père est très vite venu le chercher avec ses affaires.

Notre fils est venu à la maison 3 jours plus tard, il a commencer à se confier et nous avons commencé à comprendre ce qui se passait.

Le plus choquant est la rapidité des beaux parents à participer au changement adresse, changements des différents codes administratifs (free, cpam, etc.)

Voici ses propos, que pouvons nous faire en tant que parents? un majeur sous l'emprise psychologique de son amie et de ses parents.

Je nomme "ELLE" au lieu de mettre le prénom de son amie

ELLE est en fac de psychologie et elle suivi par un spy 3 fois par semaine !

propos de notre fils :

- 
- son amie voit un psy 2/3 fois par semaine, fait un borderline depuis sa naissance
  - ELLE est dépressive et peut se suicider à tout moment
  - ELLE ne nous aime pas, elle aime personne
  - je dois aller où pour me faire des amis
  - sa mère fumes de la cbd et en donne à sa fille pour se détendre, ce n'est pas de la drogue
  - si je reviens à la maison, ELLE me quitte, ELLE ne veut pas que je revienne, et que je serais encore sous votre emprise, je ne vais jamais évoluer,
  - si je reviens aujourd'hui, je vais me sentir coupable après, car ELLE va faire des conneries, ELLE va se tuer
  - ELLE me dit si je reste ici, j'ai 19 ans mais je vais rester un garçon de 15 ans,
  - ELLE me considère comme un gamin de 15 ans pour l'instant, sauf si je change
  - c'est aussi pour cela je pense que je suis parti, c'est pour évoluer, essayer de changer
  - ses parents et ELLE m'ont dit d'aller voir un psys
  - ses parents disent que mon père se prends pour dieu
- 
- sa mère m'a aidé sur l'ordinateur, a changé mes différents codes administratifs en présence de sa mère, dès le lendemain de mon départ
  - je n'ose pas les rechanger car c'est pour sa mère une preuve que j'ai fais un pas en avant car c'est une preuve d'amour envers ELLE
  - j'ai besoin de parler, je ne sais pas a qui parler
  - je ne peux remettre mon adresse familiale, je subit des représailles, ELLE va me quitter, j'ai peur de ce qu'elle peut

faire.

- je ne ressens plus rien, j'ai l'impression de ne plus avoir de sentiments pour personne, rien ne me fait rire
- ELLE ouvre mon téléphone et fais ce qu'elle veut, elle voit mes mails, elle remonte à ses parents les messages que papa m'envoie
- sa mère m'a dit qu'elle a vu des articles de loi et ce que me dit papa c'est de la violence psychologique

notre fils ne répond plus à nos messages depuis 4 jours, ce n'est pas lui, c'est un fils aimant, souriant, plein de vie... il est méconnaissable.

je suis disponible de continuer en messagerie perso.

Cdt

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Votre fils est majeur donc par définition il prend les décisions qu'il veut pour lui.

Vu qu'il n'est pas séquestré sa vision des choses est très curieuse (on peut changer ses codes de n'importe où, par exemple)

Les parents de ELLE n'ont pas à rentrer en contact avec vous s'ils ne le souhaitent pas, pour la même raison.

S'il pense subir de la violence, il peut porter plainte (mais je vois pas à quelle titre) et aller voir un psy, car oui, si emprise psychologique, c'est ce qu'il y a à faire.

Si dépression c'est même la seule chose à faire.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Nous avons laissé notre fils dormir le weekend chez son amie

En même temps, vous ne pouviez guère vous y opposer après sa majorité, il est adulte.

Il était convenu des règles en entre les beaux parents et nous, rien n'a été respecté... le piège.

Lui donnez-vous le bon exemple en veillant vous-même à respecter les règles fixées par vos parents concernant vos allées et venues ou votre vie de couple ?

Quand il était mineur il vous appartenait de lui fixer des règles. Depuis qu'il est majeur il fait ce qu'il veut.

Le plus choquant est la rapidité des beaux parents à participer au changement d'adresse, changements des différents codes administratifs (free, cpam, etc.)

Votre fils avait sans doute besoin d'aide, et je suppose qu'au vu du contexte vous auriez été peu disposés à l'aider.

Voici ses propos, que pouvons-nous faire en tant que parents ?

Humainement, essayer de discuter avec lui ou le conseiller avec délicatesse, et lui garder la porte ouverte.

Légalement rien. Votre fils est majeur, il choisit librement son lieu de résidence, il n'a pas de comptes à vous rendre, ses fréquentations et sa vie de couple ne vous regardent pas.

-----  
Par ESP

Bienvenue ici.

Comme sur Légavox, je confirme que malheureusement, il nous sera difficile de vous aider, votre fils est majeur, libre de vivre où il veut et mener une vie de couple sans avoir de comptes à rendre, même si la loi (article 371-2 du Code civil) dispose que les parents continuent à contribuer à l'entretien et à l'éducation d'un enfant, également quand il est devenu majeur.

Cette obligation d'entretien du parent à l'égard de son enfant est uniquement fondée sur l'existence d'un lien de filiation. Elle n'est donc pas liée à l'autorité parentale ni à la résidence ou au droit de visite.

N'oubliez pas que chaque situation est unique, il est recommandé de consulter un avocat et les services sociaux. Chez moi par exemple, au niveau départemental, on peut trouver de l'aide pour gérer une situation difficile avec un enfant,

même majeur de moins de 25 ans.

Bonne suite à vous

-----  
Par FCC69

Merci pour vos conseils.

Cdt